

# LETTRE DE LA MUNICIPALITÉ

## UN BOUCLIER SOCIAL **MAINTENU**

Madame, Monsieur, chères et chers Othissois,

Instauré en 2009 pour **permettre aux familles othissoises de faire face à la crise**, ce dispositif, reconduit chaque année, est aujourd'hui plus que jamais **nécessaire**, dans le **contexte difficile** que nous connaissons : inflation, baisse du pouvoir d'achat, incertitudes géopolitiques, etc.

Il s'inscrit dans la volonté municipale d'**agir pour améliorer le quotidien des Othissois**. Ce choix de **solidarité**, de **justice sociale**, d'**attention portée à tous**, est le fil rouge de la Municipalité depuis plusieurs décennies.

N'oublier personne, prendre en considération toutes les Othissoises et tous les Othissois, c'est un **engagement fort et constant**.

Le Bouclier social, mesure solidaire phare, apporte un **soutien financier pour la rentrée scolaire** des collégiens, lycéens et apprentis et **pour l'inscription à une activité associative**. Ce soutien prend la forme de **bons « rentrée scolaire »** et de **bons « sport et culture »**, distribués au CCAS du **26 juin au 7 octobre** et lors du forum des associations le 2 septembre prochain.

Revalorisé l'an dernier, le montant de **35 € attribué pour les bons « rentrée scolaire »** a été maintenu cette année encore, pour les collégiens, lycéens et apprentis othissois.

**Bel été à tous !**



**BERNARD CORNEILLE,**  
Maire d'Othis  
Président du CCAS



**VIVANE DIDIER,**  
1<sup>ère</sup> Adjointe aux Finances, aux Solidarités  
et à la Démocratie participative  
Vice-présidente du CCAS

**BON RENTRÉE : 35€**  
**BON SPORT ET CULTURE : 20 €**

**+ 55€**  
**EN FAVEUR DU POUVOIR  
D'ACHAT DES FAMILLES**

## DEUX TYPES DE BONS

**BON « SPORT ET CULTURE »**  
Un bon par enfant jusqu'à 18 ans inclus



➔ **Valeur : 20€**

➔ Remis à chaque enfant othissois jusqu'à 18 ans inclus

Pour qui ?

➔ Utilisable pour l'adhésion à une association sportive ou culturelle partenaire de l'opération.

Pour quoi ?

**BONS « RENTRÉE SCOLAIRE »**  
3 bons par collégien, lycéen et apprenti



Deux bons de 10€ + un bon de 15€

➔ **Valeur totale : 35€**

➔ Pour les collégiens, les lycéens et les apprentis, domiciliés à Othis.

Pour qui ?

➔ Utilisable uniquement pour l'achat de fournitures scolaires et habillement dans les enseignes partenaires de l'opération.

Pour quoi ?

## HORAIRES DU CCAS

Espace Jean-Claude Cazilhac  
Place Jean Jaurès

- ➔ Lundi : 13h45-18h30
  - ➔ Mardi et jeudi : 13h45-17h30
  - ➔ Mercredi : 8h45 -12h30 et 13h45-17h30
  - ➔ Vendredi : 13h45-16h30
  - ➔ Samedi : 9h-12h, les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> samedis du mois
- ➔ Le CCAS ouvrira exceptionnellement jusqu'à 19h les lundis 28 août et 4 septembre.
- ➔ Le CCAS sera par ailleurs ouvert de 9h à 12h, les samedis 8 et 22 juillet, 12 et 26 août, 9 et 23 septembre, 7 octobre.

**Pour tout renseignement, les familles sont invitées à contacter le CCAS par téléphone (01.60.03.98.56) ou par mail (ccas@othis.fr)**

## COMMENT RETIRER LES BONS ?

➔ Bons à récupérer **entre le lundi 26 juin et le samedi 7 octobre 2023**

➔ À retirer au CCAS (place Jean Jaurès) aux horaires d'ouverture

OU

➔ Lors du forum des associations le 2 septembre (le CCAS délivrera les bons « sport et culture » et « rentrée scolaire »)

➔ Utilisables dès le 26 juin et jusqu'au 21 octobre chez les partenaires de l'opération (une liste des partenaires sera remise aux familles lors du retrait des bons)



## PIÈCES À PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT

- ➔ Pièce d'identité du parent et livret de famille
- ➔ Justificatif de domicile de moins de trois mois
- ➔ Attestation d'inscription scolaire 2022/2023 (pour les bons « rentrée scolaire », uniquement pour les enfants de plus de 16 ans) ou dossier de demande de Pass Navigo signé
- ➔ Bons remis aux représentants légaux (un bon par enfant)
- ➔ Procuration nécessaire si les représentants légaux ne peuvent se présenter (avec pièce d'identité des personnes concernées).

**RETRAIT DES BONS DU 26 JUIN AU 7 OCTOBRE 2023**